Mairie de la Nlle-Orléans.
[illegible] DE LA MUNICIPALITÉ No 3
[illegible] du jeudi, 4 novembre 1847.
[illegible] pour l'éclairage des rues de la [illegible] No 3
[illegible] par le Conseil de la Municipalité

[illegible] que le troisième lundi de novembre de [illegible] le Maire de la ville procédera, à son [illegible] droits et privilèges d'éclairer [illegible] Municipalité No 3 au moins offrant [illegible] faite d'après les termes et [illegible]

[illegible] Le contracteur s'engagera à éclairer ou [illegible] pendant toute l'année [illegible] toutes les lampes de la Municipalité [illegible]

[illegible] Le montant convenu d'après le contrat [illegible] pour chaque lampe pendant [illegible] contracteur devra être payé à la fin de chaque [illegible] mandat du Maire et un certificat du [illegible] Voyer et du Capitaine de la garde [illegible] nombre de lampes allumées pendant le [illegible]

[illegible] Le contracteur de l'éclairage de cette [illegible] devra donner une sécurité à la satisfaction du Maire, de la somme de deux mille piastres [illegible]

[illegible] P. SEUZENEAU, Recorder.
[illegible] novembre 1847.
[illegible] A. D. CROSSMAN, Maire.
A. MAZUREAU, Secrétaire.

[illegible] DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Le 9 novembre 1847.
[illegible]
A. D. CROSSMAN, Maire.

NORTH BROTHERS,
[illegible] Magasins, Nlle-Orléans.
[illegible]

CONSULAT DE FRANCE.
[illegible] MENSUEL. — NOVEMBRE 1847.
[illegible] se présenter à ce consulat, pour [illegible] les personnes dont [illegible]

[illegible] Lenoir, la dame et sa fille
[illegible] Louane, Jean
Mouton, François
Margat Joseph Jean
Martin, Alexandre
Moly, les Dlles.
Marchosse, (née Larche)
Mavemont, Laurent
Masserand, Antoine
Navarre, la dame et son [illegible]
Paris, Mme femme [illegible]
Puy, François
Poirer, Emile François
Poullaine, Cyprien
Petit, Etienne
Pages, Bernard
Pain, Louis Clair
Rousselot, Etienne
Roux, (veuve de [illegible])
Roinet, capitaine
Rhodes, Pierre
Soucheray, (veuve née Denis Louise)
Sanouin, Jean Louis
Sudour, Jean
Tornier, Alexandre
Trochet, (Sœur Stanislas) Dlle
Vesque, Louis Eugène
Vondersher, Charles

[illegible] du Consulat de France, située [illegible] St Pierre, est ouverte tous [illegible] heures du matin à trois heures de [illegible]
3 nov

TEINTURERIE ET NETTOYAGES
PAR LA VAPEUR.
[illegible] D'ÉTOFFES DE SOIE.
PERINAUD,
[illegible] rue de Chartres, 136.
[illegible]

[illegible] Rue de Chartres, encoig. Conti, et rue Royale entre Dumaine et St Philippe
[illegible]
S. MASPEREAU & Co.
22, rue Condé.

Grates! Grates!
[illegible] à vendre à des prix très modérés [illegible]
S. MASPEREAU & Co.,
22, rue Condé.

Cuisines patentées de Bebe.
[illegible]
S. MASPEREAU & Co.
Rue Condé, No 22

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu.
[illegible] agents du PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New [illegible] d'Assurances PROTECTION [illegible] (Connecticut) prennent des [illegible] risques de MER, de RIVIÈRES [illegible] plus favorables.
[illegible]
Le bureau est au No. 47, rue du Camp.
W. R. FOSDICK,
G. C. LAWRASON,
Agents.

CIGARES PRINCIPE véritables—A vendre en [illegible]
J. M. CABALLERO,
30, Vieille Levée.

A LOUER.—Le magasin à trois étages No 30, rue de la Commune, et No 7, Canal Street Row. S'adresser à
NATHAN JARVIS & Co.

ANNONCES PARISIENNES.

FABRIQUE SPÉCIALE DE CHEMISES
Pour l'Exportation.
A. TROCHON & Cie, 58, rue Bourbon-Villeneuve, à PARIS.
Nous recommandons cette maison pour les exportations. 17 août—6m

PURGATIF A LA MAGNESIE.
CHOCOLAT DESBRIÈRE.
Ce médicament réputé à juste titre le meilleur [illegible] est recommandé par les meilleurs médecins [illegible] d'Europe. Le Chocolat ne contient rien [illegible] du cacao, du sucre et de la magnésie qui [illegible] introduite par un procédé spécial. Chaque tablette de chocolat est accompagnée de la manière d'en faire usage. Ce remède est précieux à tout âge. Son goût ne diffère en rien de celui des meilleurs chocolats. A Paris, chez L. Desbrière & Cie, 9, rue Lepelletier, presqu'en face l'Opéra. 1 fr. 50 la tablette. 17 août—15

Manufacture de Cristaux.
Service de table en tous genres—Fantaisie—Caves à liqueurs. Notamment les articles pour l'Amérique.
Seymon & Cie, 92, rue du faubourg St-Denis

TOILES METALLIQUES.
RUSSIER BREWER,
Rue du Faubourg St-Denis, No 185,
A PARIS.
Bluterie pour manutention des vivres, fabrique spéciale de toiles de fer et de cuivre de tous les numéros pour papeterie mécanique. Produits spéciaux contre les moustiques et maringouins. S'adresser, pour renseignements, au bureau du Journal et chez nos principaux Agents. 6m—1er9bre

EAU DE BOTOT
Rue Coq-Héron, No 5, seule maison où se fabrique la véritable, l'Eau Balsamique et Spiritueuse, connue avantageusement depuis si longtemps, fortifie les gencives, raffermit les dents, les entretient blanches et saines, arrête les douleurs et donne à l'haleine une odeur suave. 1an—v. à camp.

MACHINES A BRIQUES.
LEGRAND, No 77, rue d'Enfer, (affranchir.)
Chaque machine en fait 20 000 par jour. Prix 3,000 francs.—Pour cartes et dessins, s'adresser au Bureau du Journal; à la Havane, chez M. Ruiz; et chez nos Agents en Amérique. 1an—1ps

Madame Vve CHEIX,
Fabricante de Cartonnage Fin en tous genres,
Pour les Confiseurs, Parfumeurs, Bijoutiers, etc. etc.—Fantaisies nouvelles, genre blanc et varié.—Commission et exportation—Rue PASTOURELLE, No. 9—A PARIS.

Fabrique de Stores transparents,
Rue du Bac, 13, à Paris.
DE GILBERT,
SEUL BREVETÉ.
Pour l'invention et le perfectionnement des Stores transparents imperméables, les seuls pouvant se laver sans être détériorés. 1a—3m

APPARTEMENS GARNIS, de Garçon, ou Salon et Chambres à coucher.
[illegible] No 15, Boulevard Montmartre.

FABRIQUE DE CORSETS SANS GOUSSETS ET A GOUSSETS.
MAISON DUMOULIN,
Rue Basse du Rempart, 44,
A PARIS.
Nous recommandons cette maison à tous les acheteurs et exportateurs. 2pm—6m

NOUVEAU PROCÉDÉ MÉCANIQUE.
Brevet d'invention et de Perfectionnement.
Stores Veloutés Transparents.
Remplaçant les rideaux par le luxe et l'économie. Les améliorations successives, apportées par l'inventeur à cette industrie, lui permettent de livrer, à 30 pour cent au dessous des prix ordinaires du commerce, des produits remarquables sous le double rapport de l'élégance et de la bonne qualité.
GOZOLA, Inventeur, 35, Quai de la Tournelle. S'adresser aussi au bureau du journal. 26juil

STORES TRANSPARENTS.
Fabrique dirigée par M. ACCARY, artiste peintre. Tableaux d'église et de genre. No. 4, rue Barre du Bec, à Paris. 26juil

Rue Montmorency, No 37, à Paris.
KOCH,
Fabrique la brosserie fine, brosses à tête, brosses à habits, du genre le plus nouveau: travaille [illegible], au plus juste prix, et fabrique la [illegible], outils-trousses et nécessaires. 6m—1er8bre

ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR.
CE REMÈDE d'un goût agréable et facile à prendre [illegible] grand secret, guérit radicalement [illegible] à peu de frais et sans crainte [illegible] fleurs blanches, cancers de l'utérus [illegible] rétrécissements, affections de vessie et [illegible] syphilitiques, nouvelles, invétérées [illegible] aux iodures et aux antimoniaux [illegible] les dartres, les scrofules et [illegible]
Le Rob Boyveau se vend avec un guide pratique [illegible] dans les villes ci-[illegible]:
[illegible] Debaun, 46 Kolverstroot.
[illegible] Labonau,
[illegible] Chevalier,
Constantinople, Ottoni,
Havane, Lerverend,
Londres, Jozeau, 49 Hay Market,
Marseille, Cachia, rue Fontange,
Montréal, Picault,
Naples, Senes et Bellet,
New York, Milhau,
New-Orléans, Ducongé,
Pointe à Pitre, Rigaud,
Rotterdam, Hartung,
St Denis, Louis & Toulorge.
Le docteur Giraudeau, successeur de Boyveau-Laffecteur, est visible à 10 et 3 heures, rue Richer No 6, à Paris. 28 oct—27f

SIROP ANTIGOUTTEUX [illegible] BOUBÉE,
Rue Dauphine, 38,
A PARIS.
Vingt années de succès constants contre la goutte et les rhumatismes, établissent sa supériorité sur tout ce qui a été employé jusqu'à ce jour.
Dépôt à la Nlle-Orléans—PINAC, pharmacien.

BREVET D'INVENTION.
Plus de Chevaux blessés.
Collier Marcellange.
(Dit Hygiénique.)
Pour chevaux de luxe, de poste, de labour, de roulage, etc. Ses propriétés nouvelles le rendent indispensable. Il exclut le faux collier, il prévient les inflammations, les blessures, les guérit rapidement sans interruption de travail. Les chevaux jeunes, sensibles, éprouvent un soulagement notable qui leur permet de développer plus de forces, plus de vitesse. Durée, solidité, économie, son rembourrage hygiénique, imperméable, faible conducteur du calorique, provoque peu la sueur, et par suite cause moins de [illegible]. S'adresser à Paris! franco, pour commandes à M. TESTARD, Passage Choiseul, No 1

LONGUEVILLE,
No 16, RUE RICHELIEU,
Près le Théâtre Français,
SEULE MAISON SPÉCIALE A PARIS,
OU L'ON TROUVE TOUT FAITS:
Chemises,
Caleçons & Gilets.
1an—3pm

LEFFROY,
Fabrique de Cartonnages Fins, de fantaisie et de luxe,
SPÉCIALITÉ POUR CONFISEURS,
RUE MICHEL-LE-COMTE, 33, A PARIS.
COMMISSION ET EXPORTATION.

BERNARD,
Fabricant de Cartonnages
en tous genres pour Confiseurs, Parfumeurs, etc.
Rue Montmorency, No. 4, à Paris

PAR BREVET D'INVENTION.
Nouveaux Billards Meubles
POUR APPARTEMENTS.
GRANDE FABRIQUE DE
BILLARDS EN TOUS GENRES
ET A PRIX FIXE.
De M. Guy Lelouvet Jr.,
Rue Notre-Dame de Lorette, 52.
Breveté aussi pour ses blouses mobiles à volonté et ses nouvelles bandes élastiques et à ressorts, à double précision, incomparables comme les nouveaux billards, à tout ce que l'on a fait jusqu'à présent:

Billards pour Salons et Salles à manger, de	725 à 790 francs
Billards lits, tout garnis	780 à 850 francs
Billards très riches à gorges	790 à 900 francs
Billards d'enfans	90 à 250 francs
Occasion, joli choix de billards	350 à 450 francs

Tous les accessoires sont compris dans les prix ci-dessus 26 jul

Bijouterie de Saintete.
Fabrique spéciale de médailles brevetées de deux couleurs; médailles blanches, sujets jaunes, et médailles jaunes, sujets blancs.
CALLE, RUE DES DEUX PORTES ST SAUVEUR, No 30, à PARIS.
28 oct—12fs

Bijouterie Religieuse.
No 18, RUE DES QUATRE FILS,
A PARIS.
OR ET ARGENT.
Spécialité de médailles, croix, reliquaires, chapelets, christs, etc, de la fabrique de
ROBINEAU SORIN Frères
28 oct—1ps6m

Maison de Commission pour le Clergé.
8, Place Lafayette, à PARIS.
UN ancien professeur de philosophie dans les séminaires, créateur de hautes considérations, a cru devoir se constituer le mandataire officieux du clergé, afin qu'il n'ait plus à courir le risque de tomber dans le piège que tendent à sa bonne foi les calculs intéressés de la spéculation. A cet effet, il s'est entouré d'artistes distingués et a fondé un établissement spécialement destiné à doter les églises de tableaux et chemins de croix, qui servent d'aliment à la piété chrétienne. Réunissant un problème dont la solution paraissait difficile, il a su concilier les vœux de MM. les curés avec les médiocrités de leurs ressources: expédiés sur tous les points de la France, à des prix dont la modération est une énigme pour le vulgaire, les tableaux exécutés dans ses ateliers excitent une surprise égale à l'admiration, et décorent le sanctuaire du plus humble village pour s'y être enrichi de pages précieuses, au lieu de ces toiles grossières ou l'impiété le dispute à l'ignorance.
S'adresser franco au directeur qui se prête à toutes les convenances des fabriques, autorisant les commettants à renvoyer les frais tous objets expédiés sur commande, si la nature de l'envoi ou le mérite d'exécution ne satisfait à leur confiance.
28 oct—3fs6m

Médaille d'Argent, 1839 et 1844.
BRONZES D'ART.
Rue des Amandiers Popincourt, 22.
L. QUESNEL & Cie, FONDEURS ET FABRICANTS DE BRONZE, Statues, Groupes, Statuettes d'après Pradier, J. de Bay, Duret, Dantan, etc., etc. Pendules, Candélabres, Objets de Fantaisie. S'adresser au bureau de ce journal. 26juil

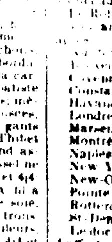
BREVET D'INVENTION.
SERINGUE POMPE LELYON.
APPAREIL FONCTIONNANT SEUL
SANS MÉCANISME NI RESSORTS.
Par conséquent sans réparations. Faculté d'obtenir à volonté, un jet de 6 à 7 mètres. Commission et exportation, rue du Temple, 29, à Paris.
Nouvelle-Orléans,
DEPOT A LA PHARMACIE PINAC,
Au coin des rues Dauphine et Orléans.
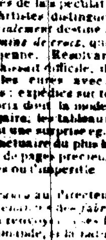

INSTITUTIONS.

Institution de Mme Desrayaux,
Fondée en 1832 par Mme Leiris, et dirigée depuis 1840 par MME DESRAYAUX.
Rue des Remparts, encoignure Bienville.
L'ETABLISSEMENT doit être transféré, vers la fin de décembre, dans un plus vaste local, dont la construction s'achève rue Bourgogne entre les rues Bienville et Douane. 25 sep—3m

Mandeville Academy.
CETTE Institution, située à Mandeville, sur les bords du Lac Pontchartrain, et dirigée par M. F. McManus et M. A. Dorion, ex-professeur de latin, de français et de littérature au Collège Jefferson offre aux parents et aux enfans tous les avantages que l'on peut désirer et trouver dans une bonne maison d'éducation. Le nombre toujours croissant des élèves fait espérer que dans peu l'institution de Mandeville, fondée depuis quelques mois seulement, sera dans l'état le plus florissant.
M. Le prospectus de l'établissement se trouve chez M. Steel, V. Hébert et Lelièvre, libraires à la Nlle-Orléans. 21 juil—a

INSTITUTION
DE JEUNES DEMOISELLES,
PENSIONNAIRES ou Externes, rue Carondelet, près la rue St-Joseph, fondée en 1842, par Miles. Allison, de Londres.
Dans cette institution, où sont employées les meilleures méthodes connues en Europe, les soins les plus assidus sont donnés à l'instruction et aux progrès des jeunes demoiselles dans toutes les branches qui constituent une éducation accomplie.
Les cours sont faits dans les langues anglaise et française, et les études, basées sur un système bien raisonné, sont adaptées aux âges et aux connaissances acquises des élèves.
Les meilleurs professeurs sont employés dans l'institution.
Miles Allison enseignent la peinture à l'huile ou à l'aquarelle du paysage, des fleurs; le dessin linéaire et académique. 7oct—3m

LOUISIANA HIGH-SCHOOL.
(Lycée Louisianais,)
RUE BOURGOGNE 251, ENTRE ST-PHILIPPE ET DU MAINE.
Dirigé par M. DOMINIQUE ROUQUETTE.
L'ENSEIGNEMENT embrasse, l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin, le Grec, les mathématiques pures, les mathématiques mixtes, les mathématiques pratiques, la rhétorique, la philosophie, la géographie, la récitation, la lecture, le catéchisme.
Les élèves seront soumis à une discipline sévère, mais tempérée par une douceur toute paternelle.
La religion étant la pierre fondamentale, la condition sine qua non de toute bonne éducation; le développement de l'intelligence étant un mal sans le perfectionnement du cœur par la morale évangélique, M. Rouquette fera tous ses efforts pour inspirer aux élèves qui seront confiés à ses soins, surtout et avant tout, l'amour de Dieu, seule et véritable source de l'amour de la famille et de la patrie.
Le révérend Adrien Rouquette viendra plusieurs fois par mois faire aux élèves des instructions religieuses.
Tous les dimanches et fêtes d'obligation les élèves seront conduits par le principal à la messe de huit heures, en hiver, et de sept heures, en été.
Les conditions sont les mêmes que sous M. Poirier:

Pensionnaires, par mois	$30
Demi-pensionnaires	15
Externes	5 @ 10

Les arts de pur agrément, comme la musique, le dessin, l'escrime et la danse, sont aux frais des élèves.
La pension doit être payée par quartier, la demi pension et l'externat, par mois.
Il n'est point reçu de pensionnaires pour moins de trois mois, ni de demi pensionnaires ou d'externes pour moins d'un mois.
Il n'est point fait de déduction aux pensionnaires pour absence de moins d'un mois, ni aux demi pensionnaires ou aux externes pour absence de moins de deux semaines, excepté en cas de maladie.
Il n'est point fait de déduction pour le temps des vacances annuelles.
RÉFÉRENCES:
Rév. N. J. Perché, Cyprien Dufour,
Rév. P. Morisot, Charles Gayarré,
Pierre Soulé Pierre Hon. 29 oct—3m

W. L. Burgess. Geo. C. Taylor
BURGESS & TAYLOR,
Marchands-Commissionnaires.
Foin, Maïs, Avoine, Jambon, Porc, Graisse, &c.
CONSTAMMENT en main et en vente, en lots à la convenance des acheteurs, aux prix les plus bas de la place. No 11, Front Levée.

NOUVEAUTÉS LITTÉRAIRES.
LIBRAIRIE DE VICTOR HÉBERT,
149, rue de Chartres.
REÇU par les derniers arrivages du Havre.
Thiers—Histoire du Consulat, tome 7me relié, do do do tome 7me broché.
Lamartine—Les Girondins, 8 volumes pour les souscripteurs.
E. Coste—Manuel de dissection, 1 vol.
Civiale—Traité de Lithotritie, 1 vol.
A. Rapou—Doctrine homœopathique, 2 vol.
Malgaigne—Traité des fractures et atlas.
Les franco—Médecine opératoire.
Bouchet—Maladies des nouveaux-nés.
Vidal—Pathologie.
Fleming et Tibbins—Dictionnaire royal.
Divers—Patria.
Pinard—Le Barreau.
Divers—Histoire de la Bastille.
Dumas—Le Comte de Monte-Christo, illustré.
Burette—Histoire de France.
Divers—Revue pittoresque, 3 vol.
Domat—Œuvres complètes.
Pothier—Œuvres complètes.
Toullier—Œuvres complètes.
Mackeldey—Droit Romain.
Bonjour et Mainquet—Histoire d'Angleterre.
Grandville—Les Fleurs Animées.
Raspail—Manuel annuaire, nouvelle édition, (Paris), considérablement augmentée.
Art de lire dans l'avenir.
Art d'expliquer les songes.
Académie des jeux.
Catherine, cuisinière bourgeoise.
Lenormand—Grand Jeu de société.
do do de la fortune.
Ouvrages par abonnement:
Thiers—Histoire du Consulat et Empire, 7e vol.
do Atlas, pour le Consulat, 6e livraison.
Lamartine—Histoire des Girondins, 8e vol.
Thiers—Gravures pour le Consulat, 6e livraison.
Echo des Feuilletons, 10e livraison.
Revue pittoresque, 8e do.
Journal des familles, 6e do.
Illustration, No. 239.
Journal des demoiselles.
France musicale.
L'image, 6e livraison.
Consulat et Empire, 34e do.
Journal des jeunes filles.
Modes parisiennes, No. 226.
Bulletin thérapeutique, 7e livraison.
Pièces de Théâtres nouvelles:
Chiffonnier, Père et Portier, l'Ecole des Familles, Docteur en herbe, Ce que Femme Veut, Vicomte Loiotte, Etouffeurs de Londres, Halle Blanche, Bertram, Notable de l'Endroit, Robert Bruce, Léonard, le Perruquier, Tristin de la Modiste, Bouquetière, Bouquet de l'Infante, &c. &c. &c.
Ouvrages publiés dans la Semaine Littéraire:
Martin, l'enfant trouvé; le Chevalier de Maison-Rouge; Piquillo; Juif Errant; Comtesse Monrion; Saturin Fichet, Mendiant Noir; Plaisirs du Roi; Péchés mignons; les Mousquetaires; Vingt ans après; Sylvandire, &c. &c.
Médicaments de F. V. Raspail; Grand assortiment de fournitures de bureaux: registres français et américains; papiers, français et américains; papiers peints pour tapisser les appartements; fonds unis et à rosaces pour ciels de lit. 20 oct

DR. E. COMMUNY, CHIRURGIEN DENTISTE.
RUE BOURBON, No. 260.
LE Dr. L. DUPERRON a l'honneur de prévenir les habitans de la Nlle. Orléans, qu'ayant cédé son cabinet à M. le Dr. E. Communy, il espère que les personnes qui l'ont honoré de leur confiance voudront bien la continuer à son successeur, qui la mérite par ses talens et ses capacités.

LE Dr. E. COMMUNY,
SUCCESSEUR DE Mr. DUPERRON,
PREVIENT le public qu'il tient son cabinet ouvert depuis 8 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, rue Bourbon 260, entre Dumaine et Saint-Philippe. 22 déc

DE FOREST & Co.
Marchands-commissionnaires en gros,
ET AGENTS
Pour la vente de Marchandises manufacturées l'Est.
No 6, RUE DE LA DOUANE.

LIMONS! LIMONS! à vendre par
D. LANATA.

Salsepareille de Sands.
Pour la guérison permanente de toutes les maladies causées par l'impureté du sang, etc: Humeurs Scrofuleuses, Rhumatismes, Eruptions Cutanées, Boutons, Furoncles, Maux d'Yeux, Ulcères, [illegible], Syphilis, Maladies des Mercure, Hydropisie et Maladies Chroniques du Système.
ON connaît et on apprécie aujourd'hui la Salsepareille de Sands. Cet extrait, renfermant par la liqueur, est la préparation la plus énergique de la racine qui ait jamais été employée en médecine. Son action s'étend au système entier. Elle est offerte au public sous une forme très concentrée; la bouteille d'un quart, peut s'étendre dans six fois autant d'eau; la Salsepareille est encore à son supériorité sur diverses préparations de ce nom. Les propriétaires reçoivent chaque jour des témoignages authentiques de la grande valeur curative de ce médicament.
En voici un pris au hasard:
ELIZABETHPORT, N. J., 15 mai 1847.
MM. A. B. et D. SANDS—Je dois à votre Salsepareille la guérison d'une maladie des plus cruelles produite par les humeurs Scrofuleuses, et mon devoir est de rendre hautement justice au médicament qui m'a donné la santé, lorsque tout autre remède avait échoué. La maladie se fit jour d'abord par des boutons et des plaques dartreuses, avec d'horribles démangeaisons. Bientôt mon corps en fut couvert et s'offrit aux yeux qu'une plaie, recouverte de croûtes. Je perdis le sommeil. Le soin de ma santé m'obligea d'abandonner mes affaires. J'eus recours aux médecins, j'en consultai un grand nombre, sans recevoir de soulagement. En désespoir de cause, j'entrai à l'Hôpital de New York, d'où je sortis après un traitement de quatorze semaines, souffrant un peu moins et me croyant en voie de guérison. Au bout de quelques jours, la maladie revint; mes amis m'abandonnèrent, me regardant comme incurable. Ce fut alors qu'on me parla de votre Salsepareille. J'en essayai sans oser en espérer ma guérison. La première bouteille m'enleva toutes les douleurs effroyables qui ne me laissaient de repos ni jour ni nuit; je continuai avec bon espoir, et en n'en servant à l'extérieur pour laver les plaies dont j'étais couvert, je parvins à effectuer ma guérison complète. Maintenant je puis me livrer à ma profession.
Agréez, etc., FRED. DICKEL, Ebéniste.
Pour plus amples informations et détails de cures nombreuses, voir les pamphlets qu'on peut se procurer gratis, chez les agens.
Préparé et en vente par A. B. & D. Sands, droguistes, No. 100, rue Fulton, au coin de la rue William, à New York.
Se vend à la Nouvelle Orléans, chez
SICKLES & Co, 24 Magasins et 40 Camp,
A. OLIVER & Co, Chartres,
J. DUFILHO, Chartres,
Et par les principaux droguistes des Etats-Unis.
Prix, une piastre la bouteille; cinq piastres les six bouteilles. 1 nov—1m

DANSE ET VALSE.
M. ST MAUR STUART, de New York, a l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle Orléans et Lafayette, qu'il se propose de donner des leçons de danse, en tous genres. Il enseigne les pas les plus en vogue à Paris, avec les modifications nécessaires pour le salon et la petite cour. Les jeunes élèves, après un cours élémentaire de douze leçons de danse, de valse et de maintien, pourront apprendre la Cachucha, Cracovienne, Zapateado, Domino Noir, Varsovienne, Mazurka, Pas Styrien, Ecossaise, Polka Bohémienne, Valse à deux et à cinq temps, Redowa, Quadrilles nouveaux, &c.
INSTRUCTIONS.
M. Stuart a déjà consacré seize années de son temps à l'étude de sa profession; il a enseigné plus de deux cents jeunes demoiselles dans une des principales institutions de cet Etat, ainsi que peuvent le prouver d'honorables recommandations; il s'est toujours étudié à donner à ses élèves la grâce et l'aisance du maintien que réclame l'usage du monde, il peut donc assurer aux parents, curateurs et tuteurs qui lui confieront l'instruction de leurs enfants qu'il ne négligera rien de ce qui peut les mettre à même de se présenter dans un salon sans redouter la critique. Sa méthode d'enseignement est combinée de manière à faire de la leçon un plaisir plutôt qu'une tâche difficile.
Les classes de danse et de valse ouvriront samedi, 13 novembre, jusqu'au 1er juin prochain, à l'Académie No 95, rue St Charles, entre Perdido et Poydras.
Pour les enfants des deux sexes, les mercredi et samedi, de 3 à 6 heures.
Classes particulières, pour les dames, les mercredi et vendredi, de 10 à 1 heures.
Classes pour les messieurs, tous les soirs, de 7 à 10 heures.
On enseigne la valse en quelques leçons.
1er nov—6m.

ECOLE DE DANSE
TENUE PAR
M. & Mme HAZARD.
Rue St Charles, au à vis la Place Lafayette, entre les rues Girod & Hevia
M. HAZARD, professeur de Danse, de Paris et Mme HAZARD, ont l'honneur d'annoncer respectueusement aux Dames et aux Messieurs de la Nlle Orléans, qu'ils feront l'ouverture de leur ECOLE DE DANSE le quinze novembre courant, et les jours suivants.
Les classes auront lieu les lundi, mercredi et vendredi, de 3 à 6 heures pour les jeunes demoiselles et les enfants; de 7 à 10 heures pour les messieurs. Les leçons particulières prendront, chaque jour, de 8 à 10 heures du matin.
M. & Mme HAZARD se proposent aussi de donner des leçons dans les familles et dans les Pensionnats.
Les Dames qui préfèrent prendre leçon d'une Dame, Mme Hazard se chargera de cette partie.
En sus des Danses et Valses usuelles, toutes les Danses de nouvelle mode ayant l'objet spécial de l'enseignement, et toutes les Danses de fantaisie recevront les soins de M. et Mme Hazard toutes les fois qu'on le requerra.
D'après les conseils d'un grand nombre de pères qui ne désirent pas envoyer leurs enfants aux écoles de Danse tenues dans les salles publiques, M. Hazard a fait construire à ses frais une maison vaste et spacieuse avec une belle salle de bal qui sera réservée exclusivement à ses Elèves et à leurs parents.
M. Hazard était attaché à Paris, et ayant été rappelé par les Professeurs distingués de la capitale, tels que MM. Cellarius, Corali, Coulon, &c., il sera toujours à même de se procurer, dans le plus bref délai, toutes les nouveautés et changements qui auront lieu dans les salons en Europe.
Pour les conditions, s'adresser à M. HAZARD, comme ci-dessus.
Nouvelle-Orléans, le 1er novembre 1847.
11 nov—3m

DANSE ET ETIQUETTE.
Mr. CLISSEY, de retour en ville, annonce aux chefs de famille qu'il commencera ses leçons le 1er novembre prochain, dans sa salle rue Carondelet No 46, entre les rues Canal et de la Commune. Il y enseignera les danses les plus fashionables, la contredanse, la valse, la polka, la valse redowa, et la valse à deux temps, telles qu'elles sont enseignées à Paris. Il se flatte que les Elèves qu'il pourra former trouveront que ses leçons auront développé chez eux la grâce et l'élégance du maintien.
Dans le désir d'être agréable aux dames dont les familles résident dans le voisinage de Lafayette et à leur requête, M. Clissey a ouvert une Académie de danse, à l'encoignure des rues Melpomène et Prytanée, où il donnera des leçons les mardi et samedi, de 4 heures après-midi.
M. CLISSEY a l'honneur d'annoncer aux Messieurs de cette ville qu'il ouvrira pour eux un cours de danse, de 7 heures du soir jusqu'à 10 heures, destiné surtout à ceux qui désirent apprendre en peu de temps, la valse, la contredanse et se rendre en peu de temps capables de danser avec grâce et aisance dans un salon. M. Clissey peut invoquer, à l'appui de ce qu'il avance, le témoignage d'une foule de personnes qui l'ont honoré de leur patronage l'hiver dernier.
M. CLISSEY prévient et guérit les étourdissements pendant la valse. 27oct—6m

LIBRAIRIE DE LELIEVRE,
No 210, rue Royale.
Reçu par les derniers arrivages,
UN grand assortiment de livres de prières de formats et reliures différents.—Livres de piété et de dévotion très variés.
Livres de lecture propres à être donnés pour encouragement à la jeunesse.
On trouve toujours à cette Librairie les ouvrages pour l'étude de la langue française, par Lehellier, Noël & Chapsal, Charles Martin, Poitevin, &c. &c., et en général tous les livres élémentaires adoptés dans les maisons d'éducation.
Collection complète de l'ILLUSTRATION, reliée ou brochée.
Abonnement à cette intéressante publication à $6 par an.
Abonnement à l'Echo des Feuilletons à $2 50.
Abonnement au Journal des Jeunes filles $2 50.
Bibliothèque Magnétique, composée des ouvrages suivants:
L'abbé J. B. L., le Magnétisme et le Somnambulisme devant la cour de Rome, &c.
[illegible] théologique du Magnétisme.
F. Bardeau, le Magnétisme humain.
Billot, Correspondance sur le Magnétisme.
Deleuze, Instruction pratique sur le Magnétisme.
Dupotet, Essai sur l'instruction du Magnétisme.
—— Manuel de l'Etudiant magnétiseur.
—— Cours de Magnétisme.
Dupau, Lettres sur le Magnétisme.
Gauthier, Histoire du Magnétisme et du Somnambulisme.
—— Introduction au Magnétisme.
—— Traité pratique de Magnétisme.
Lafontaine, l'Art du Magnétiseur.
Mesmer, Aphorismes.
Puységur, Mémoires.
Ricard, Traité théorique et pratique du Magnétisme.
Teste, Magnétisme expliqué.
Teste, Manuel pratique du Magnétisme.
Loisson de Guinaumont, Somnologie Magnétique.
Chardel, Psycologie physiologique.
Les personnes qui ont les œuvres incomplètes des auteurs modernes: Al. Dumas, V. Hugo, George Sand, Eugène Sue, &c., édition Belge, pourront les faire compléter en s'adressant à ladite Librairie.
Le sieur LELIEVRE se charge de commissions pour tout ce qui concerne la librairie, les instruments de mathématiques, de physique, de chirurgie, ornements d'église, &c. &c.
Il possède un bel assortiment d'Images pieuses, croix et crucifix, médailles, bénitiers, &c. &c.
4 nov—1l

MAGASINAGE.
LES soussignés offrent au public six magasins d'entrepôt, tous à l'épreuve du feu, situés dans la Seconde Municipalité, à très peu de distance des Wharfs de débarquement pour les bateaux-à vapeur et les chalands.
Magasin de l'Union.—Rue Tchoupitoulas, coin Commerce et Notre-Dame.
Magasin de l'Ouest.—Coin Julie et Foucher.
Magasin du Pélican.—Rue du Commerce, coin Girod et Notre-Dame.
Magasin du Croissant.—Nouvelle-Levée, entre les rues Gaiennié et Suzette.
Magasin du Phénix.—Rue Tchoupitoulas entre St. Joseph et Julie.
Magasin succursale.—Rue Notre-Dame, entre Tchoupitoulas et Magasins.
Ces magasins sont prêts à recevoir les marchandises de l'Ouest, à bas prix, dans des salles séparées; d'excellents ouvriers sont constamment employés de manière à faciliter l'entrée et la sortie. On garantit la régularité et la promptitude.
EMERSON, TOURNÉ & Co.,
11oct 15d, Tchoupitoulas

TEINTURERIE PARISIENNE.
Rue Condé, 94 et 96, entre St-Philippe et Ursulines, et rue Royale 75, entre Bienville et Conti.
LE soussigné a l'honneur d'informer les marchands de nouveauté et le public en général, que par suite de la grande clientèle qu'il s'est acquise dans son établissement de teinturerie, rue Condé, il a ouvert un second magasin, rue Royale, No. 75, pour la commodité des personnes qui habitent la Seconde Municipalité, ou l'extrémité de la Première. Vu le grand succès qu'il obtient par ses apprêts à la vapeur, il vient de faire perfectionner ses machines (la seule de ce genre à la Nouvelle-Orléans), de manière à pouvoir exécuter tous les apprêts en général, par le même procédé que dans les premiers établissements de teinture en France. Les personnes qui ont visité ces établissements sont priées de vouloir bien venir examiner son appareil, elles se convaincront que c'est bien absolument le même dont on se sert dans les meilleures maisons de France. Ceux qui n'ont point encore essayé son travail et qui voudront bien l'honorer de leur confiance auront lieu d'être satisfaits, et ne manqueront pas d'apprécier l'avantage de ce nouveau genre d'apprêt; par ce moyen on évite les trous d'épingles qui dans les soieries surtout occasionnent souvent des déchirures. La promptitude avec laquelle toutes les étoffes sont apprêtées par cette machine à vapeur, permet au soussigné de travailler à une grande réduction de prix tout en garantissant son ouvrage. Il engage donc Messieurs les marchands de nouveautés qui peuvent avoir des étoffes avariées à s'adresser à lui, étant à même de leur offrir les avantages qu'ils ne sauraient trouver dans d'autres établissements de cette ville.
Teinture et nettoyage de toutes les étoffes en général, étoffes en pièce, étoffes d'ameublements, tapis d'appartements, ornements d'églises, costumes de bal et de théâtre; habillements en général; chapeaux de paille et de panama, ombrelles.—Nettoyage et teinture de châle cachemir en conservant les dessins dans leurs couleurs primitives; teinture pour deuil en 24 heures, garantie bon teint, noir remis en diverses couleurs.
[illegible] J. BERRY.

EN débarquement de la barque Halpine, de Bordeaux:
[illegible]
A vendre par DABAN, BORDEAUX & Co
[illegible]

SALSEPAREILLE
Du Docteur Townsend
L'Extrait le plus extraordinaire qui soit au monde.
Mis en bouteille d'un litre, plus fort, meilleur marché, plus agréable et supérieur aux autres; effectue la guérison sans vomir, sans purger et sans affaiblir.
[illegible] de Printemps et d'Eté.
La grande supériorité de cette Salsepareille sur toutes les autres, c'est qu'elle donne de la force au corps en même temps qu'elle chasse la maladie. Elle purifie le système tout entier, elle renouvelle le sang en même temps qu'elle l'épure. C'est dans cette faculté, que ne possède aucun autre remède, que se trouve le grand secret de ses succès merveilleux. Depuis deux ans, ce remède a opéré plus de 35,000 cures, dont au moins 3,000 dans des cas réputés incurables.

Rhumatisme chronique, plus de	2,000 cas.
Dyspepsie,	2,000 "
Débilité générale	400 "
Maladies de femmes	7,000 "
Scrofule	2,000 "
Maladie du foie	1,500 "
Hydropisie	2,500 "
Phtisie pulmonaire	3,000 "

Et plusieurs milliers de maladies causées par le sang, telles qu'Ulcères, Erysipèles, Boutons, d'Artre, Migraines, &c., &c.
Ces faits peuvent paraître incroyables, mais ils sont garantis par des lettres de médecins et de nos agents dans la plupart des villes des Etats-Unis. M. Van Buskirk, pharmacien à Newark, New Jersey, nous en a cité plus de 150 dans cette ville seule. A New York, nous pouvons invoquer le témoignage d'un grand nombre d'hommes influens et dont la véracité est au-dessus du doute. C'est le meilleur remède connu pour prévenir la maladie. On peut dire hardiment que, cette année même, il a sauvé la vie à plus de
5,000 enfans.
en les préservant contre les chaleurs de l'été.
G. W. McLEAN, capitaine dans la marine des Etats Unis, et membre de la législature du New Jersey, nous adresse le certificat suivant:
Rahway, 25 janvier 1847.
Il y a un an, je fus attaqué par l'influenza, et réduit à une grande faiblesse. On me conseilla la Salsepareille de Townsend. J'en pris deux ou trois bouteilles et fus soulagé. Ayant continué jusqu'à ce jour, ma santé est presque entièrement remise.
G. W. McLEAN.
En publiant ce certificat et quelques autres de même nature, M. John Jackson, éditeur du Républicain de Rahway, ajoute: Les succès de l'Extrait de Salsepareille du Dr. Townsend sont vraiment merveilleux. Les certificats de M. McLean, du Rev. M. White, bien connus en cette ville, ont la signature de deux hommes aussi intelligens ont une forte garantie de l'efficacité de ce remède.
TROIS CAS DE SCROFULE.
Le certificat suivant prouve que la Salsepareille de Townsend est toute puissante contre l'impureté du sang.
Dr. Townsend.—Monsieur, j'ai le plaisir de vous apprendre que trois de mes enfans, attaqués d'humeurs scrofuleuses, ont été guéris par l'usage de votre Salsepareille. En n'en eût pris que quatre bouteilles, et tout à disparu.
Agréez, &c. ISAAC W. CRAIN.
New York, 1er mars 1847. 103, rue Wooster.
GRAND REMEDE POUR LES FEMMES.
La Salsepareille du Townsend est un remède efficace contre la phtisie pulmonaire dans ses commencements, la Flérinité, la Leucorrhée ou pertes blanches, la suppression des Menstrues, la débilité générale du système, qu'elle résulte d'irrégularité dans les fonctions, de maladie ou d'accident.
Il est curieux d'étudier les effets de ce remède, lorsqu'on l'administre pour combattre la faiblesse ou les défaillances habituelles. L'énergie reparaît chaque jour; l'énervation, cause principale de la stérilité des femmes, disparaît immédiatement.
On n'attend pas de nous, dans des cas d'une nature aussi délicate la publication de certificats ou de guérisons obtenues; mais cette réserve seule nous empêche d'en mettre au jour plusieurs centaines. Nous avons eu connaissance de plusieurs cas où des femmes, privées d'enfans, sont devenues mères après avoir rétabli leur santé par l'usage de quelques bouteilles de Salsepareille.
Dr. Townsend.—Monsieur, depuis quelques temps ma femme souffrait d'une débilitation générale du système, et d'une sensation de pesanteur dans le bas ventre. On lui conseilla l'usage de votre Salsepareille. J'appris qu'elle avait produit de très bons effets dans des cas semblables. Elle résolut alors de s'en servir, en suivant vos recommandations. Il n'en fallut qu'une bouteille pour lui rendre la santé.
Agréez, &c. M. D. MOORE, Grande rue.
Albany, 17 août 1844.
AUX MÈRES ET AUX FEMMES MARIÉES
L'Extrait de Salsepareille est presque souverain contre les maladies des femmes, vers cette époque de la vie que l'on appelle le temps critique, son emploi peut prévenir l'une ou l'autre des nombreuses maladies qui menacent alors les femmes. Il n'est pas sans exemple qu'il retarde cette époque de plusieurs années. D'un autre côté, pour les jeunes filles, son usage n'est pas moins favorable en ce qu'il donne au sang plus de vivacité.
En général, les femmes ne trouvent hors de l'emploi de la Salsepareille de Townsend. Leur système en reçoit une nouvelle énergie, sans que cet effet soit poussé trop loin, [illegible] produire une réaction fâcheuse, ainsi que cela arrive trop souvent avec les remèdes nombreux dont on se sert pour parer les forces.
OPINION DES MÉDECINS.
Le docteur Townsend reçoit journellement des ordres de médecine de toutes les parties de l'Union.
Nous soussignés, médecins de la ville d'Albany, certifions que nous avons, dans beaucoup de cas prescrit l'Extrait du docteur Townsend, et que nous le considérons comme une des meilleures préparations de Salsepareille offertes au public.
H. P. PULING, M. D.
J. WILSON, M. D.
R. B. BRIGGS, M. D.
P. E. ELMENDORF, M. D.
Albany, 1er avril 1845.
[illegible], Long Island
[illegible]
Agréez, etc., S. C. PRESTON, M. D.
10 juillet 1846.
DYSPEPSIE.
Aucun médicament n'a jamais autant approché de l'action des sucs gastriques, pour décomposer les alimens et fortifier les organes digestifs que l'Extrait du Dr. Townsend. Il guérit radicalement tous les cas de dyspepsie, récente ou chronique. Parmi une masse de certificats, signés par des personnes respectables et de bonne foi, nous prenons au hasard.
DEPARTEMENT DE LA BANQUE,
ALBANY, 20 mai 1845.
Dr. Townsend.—Monsieur, depuis plusieurs années je souffrais de la dyspepsie; aigreurs d'estomac, perte d'appétit, chaleurs dans la poitrine; aversion pour toute espèce d'aliments, voilà quels étaient les symptômes. J'avais essayé de tout, mais en vain. Il y a deux mois, j'ai pris votre Extrait de Salsepareille, en désespoir de cause. Après l'emploi de dix bouteilles, mon appétit est revenu, et tous ces vigoureux avaient disparu.
Agréez, etc., W. W. VAN ZANDT.
Hémorrhoïdes.
L'Extrait de Salsepareille n'est pas moins efficace contre cette douloureuse maladie, que contre les maladies et vices du sang, la dyspepsie, etc. En voici la preuve:
Dr. Townsend.—Monsieur, les effets de votre Salsepareille sont vraiment merveilleux. Depuis huit ans, les Hémorrhoïdes m'ont fait éprouver de cruelles souffrances, sans espoir de guérison. Encouragé par les succès divers de votre Extrait, je me décidai à en essayer, et j'ai le bonheur aujourd'hui d'être radicalement guéri. Faites de ce certificat l'usage que vous voudrez, et envoyez moi plusieurs personnes seront bien les convaincre.
JOHN BALL, 40 rue Fulton.
New York, 6 juillet 1846.
RHUMATISME.
Des cures merveilleuses ont été opérées par l'Extrait de Salsepareille. La maladie a cédé, même dans les cas chroniques, où les membres étaient enflés et où les douleurs semblaient partir des os.
Dr. Townsend.—Monsieur, une douleur rhumatismale, ayant son siège dans la jointure de la hanche, me retenait depuis longtemps à la maison. Les premiers médecins n'avait fait que m'apporter un soulagement. L'usage d'une seule bouteille de votre Salsepareille m'a guéri: je n'ai plus de la maladie que le souvenir.
ARCHIBALD WALKER, 22 rue Daniels
Albany, 2 janvier 1845.
Le certificat suivant est de M. Seth Terry, un des avocats les plus respectables de Hartford, dans le Connecticut.
Dr. Townsend.—J'ai fait usage d'une bouteille de votre Salsepareille, qui a produit un excellent effet sur une douleur de Rhumatisme chronique à laquelle je suis sujet depuis une chute qui m'est arrivée il y a quelques années. Envoyez m'en deux bouteilles aux soins du Dr. Seymour. J'ai parlé de votre Salsepareille à nos meilleurs médecins, qui tous la recommandent.
SETH TERRY.
Hartford, 12 mars 1845.
Préparé et vendu par S. P. TOWNSEND M. D., No. 126, rue Fulton, à New-York.
Nouvelle-Orléans, en vente chez
J. WRIGHT, Seul Agent.
23 août—1an rue de Chartres 151

CORS! CORS!
A CEUX QUI SOUFFRENT—M. R. Simmons qui s'est fait avantageusement connaître comme pédicure, dans les principales villes d'Angleterre depuis dix ans et plus, offre à ceux qui souffrent de cors ou autres excroissances de même nature de leur donner un soulagement positif et durable. Après avoir consacré tout son temps et toute son application à ce sujet d'étude, il a inventé une petite râpe chimique, à l'aide de laquelle il peut garantir de réduire en poudra, sans causer de souffrance, la callosité la plus dure et la plus opiniâtre. Cette méthode évite le danger des coupures et de l'emploi des caustiques. L'essai de cette râpe suffira pour que les plus incrédules ne se hasardent pas à la confondre avec les moyens qu'emploie le charlatanisme de nos jours. A l'appui de cette invention, M. R. Simmons peut invoquer et fournir le témoignage de personnes des classes les plus respectables en Angleterre. Chacun peut se servir sans difficulté de ce petit instrument. Ces râpes sont à vendre à la pièce ou à la douzaine. S'adresser, pour M. R. Simmons, par écrit, boîte B., No. 165, à la poste, en donnant son adresse exacte. 15 oct—30f

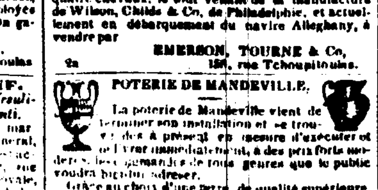
CHARRETTES, ROUES, &c.

DRAYS, ROUES, &c.—12 paires roues de charrettes avec axes; 10 drays à un cheval, une charrette à un cheval; 4 do à deux chevaux; 2 wagons à quatre chevaux: le tout venant de la manufacture de Wilson, Childs & Co, de Philadelphie, et actuellement en débarquement du navire Alleghany, à vendre par
EMERSON, TOURNÉ & Co,
2a 158, rue Tchoupitoulas.

POTERIE DE MANDEVILLE.
La poterie de Mandeville vient de terminer son installation et se trouve dès à présent en mesure d'exécuter et de livrer immédiatement, à des prix forts modérés, les demandes de tous genres que le public voudra bien lui adresser.
Grâce au choix d'une terre de qualité supérieure, à la réunion des meilleurs ouvriers qui aient encore paru en Louisiane, et aux soins apportés dans tous les détails de cet établissement, les poteries de Mandeville surpassent tous les produits de même espèce par la finesse de leur grain, la dureté et la sonorité de leur pâte, la beauté des vernis; elles l'emportent surtout par le goût et la distinction des formes, et méritent jusqu'à ce jour trop négligé dans ce genre d'industrie.
Les directeurs de cet établissement se sont mis en mesure de satisfaire aux nécessités les plus variées. Aux jardiniers et horticulteurs, ils offrent tous les échantillons de pots à fleurs ordinaires et d'une qualité reconnue jusqu'à présent, ainsi que des vases de forme antique, italiens, et des modèles les mieux choisis.—Aux ménages ils présentent l'assortiment de tous les ustensiles de table et de cuisine, résistant parfaitement au feu.—Enfin, à MM. les architectes, ils soumettent tous les articles de construction et de décors, tels que potiches pour voûtes, carreaux émaillés, dalles creuses pour cloisons, socles, lampes parisiennes pour salons, guéridons, &c. &c.
S'adresser à MM. de la Bretonne & Co., à Mandeville (La.) ou au Magasin de Dépôt, à la Nlle-Orléans, sur le Vieux Bassin. 5oct

HUILE D'OLIVE.—1020 jarres huile reçues par le brick Mercedita, de Barcelone, à vendre par
J. F. BERCIER & Co,
7oct 34, Vieille Levée.

VINS FINS.—A vendre en débarquement du navire français Emilie:
200 caisses Margaux; 100 do St-Julien.
100 do St-Estèphe; 100 do Léoville.
100 do Haut Brion. Ces vins sont en bouteilles, ornées d'étiquettes dorées, représentant le général Taylor, à cheval avec l'inscription Palo Alto, Resaca de la Palma et Buena Vista.
J. F. BERCIER & Co,
10 oct 34 Vieille Levée

CHARRUES—[illegible]
A vendre par [illegible] BOURGEAU & Co.

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de [illegible]
[illegible]
Le harnais d'une charrette, appartenant au [illegible], outils, [illegible], &c.
12 paires roues de charrette et de dray, neuves, 2 paires roues de charrette vieilles; une charrette; un coffre de voitures; une charrette inachevée; un lot de planches, &c., &c.
Un lot de meubles.
Un lot de harnais.
Un fourneau. Conditions—comptant.
JOHN L. LEWIS,
11 nov—3m10 Shérif de la paroisse d'Orléans.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 1654.—Pierre Michel vs. James O. Wilson, tuteur ad hoc du mineur Alexandre Norris Harned.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus et du consentement des parties y intéressées, je procéderai le samedi 13 novembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de
L'esclave nommé JEAN, âgé d'environ 53 ans, saisi dans la dite affaire.
Conditions: Comptant.
JOHN L. LEWIS,
9 nov—4lj Shérif de la paroisse d'Orléans.

PREMIERE Cour de District de la Nouvelle Orléans—No. 1424—Charles Meyer Jr vs Richard Fourier et alias Richard Fourier vs. Richard Fourier.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Première Cour du District de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 12 novembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de
La chaloupe Charles Meyer, Jr, d'environ six tonneaux, telle qu'elle se trouve maintenant au nouveau bassin.
Saisie dans ladite affaire.
Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,
5nov—3m5j Shérif de la paroisse d'Orléans.

Martin Marsal vs. Narcisse Gabriel.
QUATRIEME JUSTICE DE PAIX—No. 9097.—En vertu d'un consentement écrit des parties dans ladite affaire, à moi adressé, il sera offert en vente, à mon magasin, rue Royale, entre les rues St-Philippe et Dumaine, jeudi, 11 novembre 1847, à 10 heures du matin:
Un lot de meubles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant. G. MEYNIER, constable.

Succession de François Sallières,
PAR PIERSON & BONNEVAL,
Encanteurs.
IL sera vendu à l'encan le lundi 29 novembre 1847, à midi, à la Bourse St Louis, rue St Louis, entre Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 octobre 1847, et pour le compte de la succession de feu François Sallières, les esclaves ci-après, savoir:
MELINDA, mulâtresse âgée d'environ 26 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse.
MARIA DENNY, négresse âgée d'environ 19 ans.
Conditions: comptant.
Actes de vente par devant Charles V. Foulon, notaire public, aux frais des acquéreurs.
29 oct—3m30

Succession de Charles LaBédoyère Huchet Kernion.
PAR S. GUINAULT,
Encanteur.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 14 octobre 1847, seront vendus à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, en cette ville, par S. Guinault, encanteur, le samedi 20 novembre 1847, à midi précis, et les jours suivants à la vente n'était pas achevée le même jour,
877 LOTS DE TERRE
dépendant de la susdite succession, situés près de la maison Cla ke, au faubourg Tremé, dans la Municipalité No 3, et provenant de la division en deux et lots de la propriété "LaBédoyère Kernion", le tout conformément à un plan dressé par Allou d'Hemecourt, arpenteur, et exhibé à la Bourse jusqu'au moment de la vente.
Termes et Conditions.—Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés, garantis par hypothèque et portant 8 pour cent l'and'intérêt après échéance.
Les actes de vente se passeront aux frais des acquéreurs pardevant Lucien Hermann, notaire, No 21, rue Royale. 11nov—11j.

No 2030.—Adeline Drouz vs Charles Didion, dans la 3me Cour de Justice pour la paroisse de la Nouvelle Orléans.
EN vertu d'un alias writ de fieri facias qui m'a été dirigé, dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, lundi, 29 novembre 1847, à midi précis,
Tous les droits, titres et intérêts, dans et pour une certaine affaire maintenant pendante devant la Cour de la 3e District de la Nouvelle-Orléans, au titre de François Didion, dans lequel ledit Charles Didion est demandeur et reconventionnel, [illegible] état énuméré [illegible] la Cour.
Conditions de la vente, comptant.
11nov J. P. WALDEN, Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Succession de Martin Lund.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à donner, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jane Lund, curatrice de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la Cour.
11nov—3m10 EMILE BORDELON, Député Greffier.

Succession de Victor Amet.
TOUTES les personnes auxquelles pourrait devoir feu Victor Amet sont priées de faire savoir, sous dix jours, le montant de leurs réclamations, et celles qui lui devaient, à ladite succession de payer entre les mains de François Correjolles, curateur, ou à Fred. Buisson, avocat, No 64, rue Royale.
11 nov—3m10

Succession de feu John Springer.
AVIS est donné à toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu John Springer, de présenter, sous trois jours leurs réclamations et ceux qui doivent à la dite succession de payer à Jules Ulmer, dans la ville de Lafayette, rue Tchoupitoulas, près rue de l'Harmonie, ou à Philip Droux, Nouvelle-Orléans, rue Tchapitoulas, près la rue St James.
JULIANA SPRINGER.
Ad. de la succession de feu John Springer.
4 nov—10f

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—Attendu que Octave Drouet, curateur Franklin Wharton, [illegible] a présenté à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Franklin Wharton, [illegible] [illegible] à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
EMILE BORDELON, Député Greffier.
6nov—3m 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Cinquième District de la Nouvelle-Orléans—No. 804—Je certifie par le présent que le 4 du mois de novembre 1847, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire de Mary Louise Privé [illegible] femme de Joseph Balnet vs. son mari, dans les termes suivants: par opinion de M. le Juge, considéré de la pétition et de la juridiction devant la cour, des charges portées dans la pétition, il est ordonné et décrété que le jugement par défaut, rendu par ladite cour, le 26 du mois d'octobre, soit maintenant confirmé, et qu'il y ait jugement de séparation en propriété entre la demanderesse Marie Louise Poivaque et le défendeur Joseph Balnet, son mari; que ladite demanderesse, ou recouvre sur ledit défendeur [illegible] mari par son jugement contre son dit mari pour la somme de quatorze cents piastres et soixante-deux cents et demi, avec intérêt légal, à dater du 21 juin 1847, date de la demande judiciaire jusqu'à parfait paiement et les dépens, avec privilège et hypothèque accordé par la loi aux femmes mariées pour recouvrement de leurs droits paraphernaux.
Jugement rendu le 4 novembre 1847.
Signé le 9 novembre 1847.
(Signé) A. M. BUCHANAN, juge.
En foi de quoi j'ai délivré le présent et apposé le sceau de la Cour, ce jour, le 9 novembre 1847.
11 nov—3m 3q J. O. CHALON, dép greffier.

LES soussignés offrent en vente, d'importation directe de Rotterdam
Vins fins du Rhin—15 caisses Neiderstein, 14 do Marcobrunner, 6 do Hochheimer, 7 do Johannisberg,—9 do Geisenheimer, 6 pipes sup. genièvre de Schiedam. 23 quartauts vinaigre—20 doux eau de Cologne.
WYLIE & EGANA,
1ernov 34, Bienville.

AUX HABITANTS ET RAFFINEURS DE SUCRE.
LE soussigné vient de recevoir quatre cents barils de NOIR ANIMAL granulé, des différentes finesses de graine nécessaires aux sucriers et raffineurs. L'expérience a prouvé que ce noir ne le cède en rien à la qualité de tout autre qu'on manufacture aux Etats-Unis, et on le vend avec cette garantie.
AUSSI—Un grand supplément de Cirage à l'huile, et d'Encre à écrire, bleue et noire. Cesarticles sont en vente aux prix de manufacture.
W. E. THOMPSON,
19déc—1an 96, rue Gravier

$ 50 de Récompense.
PARTIS marrons de l'habitation de M. Gervais Guesnon, à la paroisse St Jacques; les nègres César, Moses et Davis. Le premier a les deux bouts des oreilles coupés; le second bégaye beaucoup, et le dernier a un dent de devant qui lui manque et une cicatrice sur le front; leur taille est de 5 pieds 7 à 8 pouces. La récompense ci-dessus sera payée à celui qui logera les dits nègres dans une des prisons de cet Etat, ou $10 pour chacun. ROMAN & KERNION,
16 oct No 3, Front Levée.

10 de Récompense
POUR ARRETER LA GRIFFE LOUISA.
Partie marronne le 27 août dernier, de la maison de E. Pochelu, près l'encoignure Pélicité Road et Chippewa, la griffe Louisa, âgée de 24 ans, taille 5 pieds, fortement constituée et d'assez bonne apparence; elle a une petite marque noirâtre près d'un de ses yeux, et parle seulement anglais; elle avait été achetée au Bayou Sara, de la succession de Josias Gray; son père et mère sont à la Terre au Bœuf, à l'habitation de M. Prydras ou elle chercherait probablement à aller. Elle a emporté avec elle 3 ou 4 robes.
S'adresser à CHARLES A. JACOBS,
8sept 26, Bank Pla'e.

$100 de Récompense
SERONT données à celui qui logera dans une des geoles de l'Etat le mulâtre créole JEAN, âgé de 35 ans, taille de 5 pieds cinq pouces. Le dit mulâtre s'est absenté de l'habitation du soussigné, paroisse St Charles, le 26 août dernier. Marque particulière:—un bouquet de cheveux blanc au milieu de la tête.
Paroisse St Charles, 27 septembre 1847.
S'adresser à la Nouvelle Orléans chez J. & J Tardos, 18, rue Conti
18 sep O. St. AMAND.

Bureau et résidence, rue Baronne, vis à vis le gouvernement.
LE Dr. PEARSON invite ses amis et toutes personnes que cela peut intéresser, de venir examiner les améliorations qu'il a apportées dans la fabrique des dents artificielles, particulièrement dans celle du râtelier complet. Il a obtenu pour cela le premier prix à l'exposition qui eu lieu dans l'Etat.
Les personnes qui désirent se faire mettre des dents artificielles, peuvent les avoir posées à mon établissement, dans le plus bref délai possible, et à des conditions plus libérales que dans aucun autre du Sud.
J'ai eu pour principal objet de faciliter à toutes les classes, le bénéfice des opérations dentales. La grande augmentation de ma clientèle m'a obligé à employer plusieurs bons opérateurs, parmi lesquels se trouve un dentiste français, d'un grand talent. Les créoles le trouveront toujours disposé; ses opérations nombreuses cela seront constamment vérifiées et approuvées par moi.
Les dentistes trouveront toujours chez moi des râteliers de toutes dimensions, en fournissant un modèle exact, ainsi que tous les articles dont ils peuvent avoir besoin. 3 déc—1 an

CENT NEGRES A VENDRE.
A vendre au dépôt longtemps établi à l'encoignure des rues Moreau et Esplanade, consistant en domestiques de maison, cuisiniers, blanchisseuses, repasseuses, et des travailleurs aux champs. Le soussigné continuera à recevoir du Maryland et de la Virginie des esclaves durant toute la saison. Ceux qui auront besoin d'acheter des esclaves feraient bien de venir visiter avant qu'il a en vente.
[illegible] SLATTER & LACKETT.

CIRAGE DE TOURNAFON—[illegible]
[illegible] JOHN HAYMAN & Co,
[illegible] Magasin Grégon, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]
[illegible]
[illegible] 11 nov

PAR J. B. BLACHE, Encanteur.
IL sera vendu vendredi le 12 courant, à 10 heures [illegible], à son magasin d'encan, rue Conti No. 23,
Un bel assortiment de linge fait parmi lequel: chemises de mérinos de tricot et de coton, à devant de toile, pantalons de drap, et de couverte, gilets de drap, &c.
Immédiatement après pour clore un compte [illegible] 11 nov

PAR ANTHONY FERNANDEZ,
Encanteur.
Bureau, rue Toulouse, 37.
SAMEDI, 13 du courant, à la Bourse St Louis, à midi, il sera vendu le quarteronne créole nommée ELOISE, âgée d'environ 22 ans; un peu cuisinière, également un peu blanchisseuse; bonne gardienne d'enfant, comprenant parfaitement bien, bonne domestique de maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi, à l'exception qu'elle se dérange parfois en buvant un peu.
Conditions—Moitié comptant, et la balance à six mois en billets endossés à satisfaction avec hypothèque.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par Lisbony, notaire. 10nov

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
(Encanteur.)
Bureau, rue Toulouse, No 37.
SAMEDI prochain, 13 du courant, à la Bourse St Louis, à midi, il sera vendu
Le jeune nègre SEVERIN, âgé d'environ 20 ans, bon domestique de maison et commissionnaire, et s'entendant parfaitement aux soins d'un cheval; garanti des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente pardevant L. T. Caire, notaire, aux frais de l'acquéreur. 9nov

Pour le compte du gouvernement des Etats-Unis.
PAR THOMAS J. SPEAR, encanteur,
67, rue des Magasins, au 1er.
SAMEDI 13 novembre, il sera vendu à 10 heures, aux entrepôts des Etats Unis et à la prison de Freret, en cette ville, pour le compte des Etats Unis, par ordre du major W. Sewell, agissant comme C. S. les articles suivants:
1 barrique jambon, 227 liv.
149 barils de riz, 20 do de
1797 do biscuits, 137 do de
Conditions, comptant.
N. B.—La vente commencera au No. 119, rue des Magasins. 10 nov

Succession de John Harney.
PAR F. L. SEELMAN, Encanteur,
Bureau No 23 Arcade de Banks.
EN VERTU d'un ordre de l'honorable Cour du 3me district de la Nlle-Orléans, en date du novembre 1847, il sera vendu à l'encan, samedi 20 novembre 1847, à midi, au No 73 rue de la Levée, 2me municipalité, un grand assortiment d'outils et autres ustensiles nécessaires à une fonderie de cuivre ou pour boutique de forgeron; aussi une grande quantité de fouilles de fer, cuivre et un assortiment de ferblanterie, et différents autres articles.
Conditions; comptant. 10 nov—3f

Vente de 36 lots de Terre
Dans la Municipalité No. Trois,
Provenant de la belle propriété de M. A. Pierras, divisée en terrains, propres à bâtir.
Vente sans réserve et billets sans endossement.
PAR N. VIGNIE, encanteur.
IL sera vendu jeudi, 25 novembre 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, la belle propriété de M. A. Pierras, divisée en 36 lots de terre et numérotés de 1 à 41, à l'exception des lots qui se trouvent sur le plan dressé par [illegible] [illegible] ture a déjà été décrétée par le Conseil.
Ces lots font face à la rue de France, et sont compris entre les rues Moreau et le Railroad du Golfe du Mexique, le tout conformément au plan qui sera exhibé à la vente.
L'élévation, bien connue de cette propriété, et la facilité de s'y rendre par les omnibus qui doivent bientôt rouler jusqu'aux Magasins à Tabac, doivent particulièrement fixer l'attention des acheteurs.
Termes et conditions—Un quart comptant, la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois, en billets sans endosseurs, portant hypothèque spéciale sur les dits lots.
AUSSI:
Deux lots de terre, situés rue Casacalvo, entre les rues Clouet et Louisa, vis-à-vis la propriété de M. John Fish, et désignés par les Nos. 14 et 18, selon le plan dressé par Touzard, en date du 11 mars 1836 et déposé en l'étude de T. Seghers, alors notaire public.
Le lot No. 14, mesure 26 pieds 7 pouces de face à la rue Casacalvo, sur une profondeur de 150 pieds.
Le lot No. 18 mesure 31 pieds 9 pouces de face à la même rue, sur une profondeur de 120 pieds et [illegible], avec les maisons dessus bâties, avec les bâtisses et dépendances.
Conditions—Les mêmes que ci-dessus. 10 nov

Terrains de valeur sur la rue des Français.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.
IL sera vendu samedi 13 novembre 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis,
Un beau terrain formant l'encoignure des rues Français et Moreau, et mesurant sur la première 60 pieds de face à la rue des Français, sur une profondeur de 95 pieds et 11 pouces et faisant face à la rue Morales. Conformément à un plan dressé par A. d'Hémécourt, en date du 5 novembre 1847.
Termes et conditions—Un quart, comptant, la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement, et hypothéqués sur les lots vendus.
L'acte de vente pardevant V. Foulon, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 9 nov

TERRE A SUCRE DE GRANDE VALEUR.
Vente sans réserve pour opérer un partage.
PAR N. VIGNIE,
Encoignure des rues de la Bourse et rue Conti, Nos. 25, 26 et 27.
SAMEDI, 27 novembre 1847, à midi, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, la propriété suivante:
VINGT-DEUX ARPENS DE TERRE faisant face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, situés dans la paroisse de Plaquemines, sur la rive gauche du Mississippi, 27 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, et 8 milles au-dessous de la Pointe à la Hache. Cette terre convient parfaitement pour la culture de la canne et se trouve située dans une partie de l'Etat où les gelées sont moins fréquentes.
La profondeur varie de 20 à 25 arpents, le reste est une prairie basse qui donne un excellent pâturage pour bestiaux.
Il y a peu près 28 arpents de défrichés.
Les commencements de la culture de la canne [illegible] cette terre, les personnes qui ont le désir d'acheter [illegible] à sucre ferait bien d'y acheter.
Un plan de la propriété sera déposé chez M. N. Vignie.
Termes—1/3 comptant, la balance à 1 et 2 ans, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et portant hypothèque sur la propriété.
Les billets seront divisés par coupons.
6 nov—1j1

Succession d'Henry Elmaker.
PAR ANTHONY FERNANDEZ,
Encanteur, rue Toulouse, No. 37.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de 2me district, pour la ville et la paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 3 novembre 1847, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, mardi 14 de décembre prochain, à midi, l'esclave ALLEN, nègre, âgé d'environ 41 ans, et appartenant à l'ancienne raison de commerce Elmaker & Vinson.
Termes de la vente, comptant.
L'acte de vente sera passé pardevant F. Percy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 9 nov—3f

VENTE DE SUCRERIE, NEGRES, &c.
Pour opérer un partage de la succession de Pierre Marin et celle de Rosamond Fagot.
EVARISTE MARIN administrateur de la succession de Pierre Marin, vs.
ELISABETH ALPUENTE, veuve de Rosamond Fagot, administratrice de la succession de son dit mari.
ACTION EN PARTAGE:
Pardevant l'honorable Cour de District, pour le 2me District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, siégeant dans la paroisse Saint-Bernard.
EN vertu d'un ordre de vente en date du 25 octobre 1847, et à moi adressé par l'honorable Cour du Second District Judiciaire de cet Etat pour la paroisse Saint-Bernard, dans le procès ci-dessus,
Je procéderai à la vente publique, à la Bourse St Louis, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le samedi 4 décembre 1847, à midi, pour le compte desdites successions,
D'UNE HABITATION ETABLIE EN SUCRERIE, située dans la paroisse Saint-Bernard, à deux milles du fleuve Mississippi, mesurant 10 arpents de face de chaque bord du bayou aux Boeufs, sur une profondeur ordinaire de 40 arpents des deux côtés dudit bayou, formant une superficie de 800 arpents.
Il y a sur ladite Habitation 250 arpents de terre cultivés en cannes, maïs et fèves; 140 arpents de souches de cannes, et des cannes commencées pour planter environ 20 arpents. Par le moyen d'une machine à dessécher, on pourrait cultiver environ 200 arpents de terre de plus.
Cette Habitation peut facilement être agrandie, les habitants voisins possédant de petits lots de terre dont on pourrait faire l'acquisition.
Il s'y trouve une maison de maître toute neuve, une sucrerie avec équipage, moulin, purgerie, magasin à maïs, hangard à fourrage, écurie, hôpital, cuisine, pigeonnier, poulaillier, cabanes à nègres, moulin à grue, une grande laiterie pour y mettre les charrettes à l'abri; en un mot, cette habitation est parfaitement installée, ayant toutes les bâtisses nécessaires à son exploitation.
Ensemble 410 actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Sept charrettes à roues ferrées, du Nord, toutes neuves, chevaux, mulets, pioches, haches, &c.
15 mulets et deux chevaux créoles.
4 vaches, un taureau et 9 paires de bœufs.
Et les 15 esclaves suivants, savoir:
Moussa, nègre âgé d'environ 41 ans; Ben, 34 ans; Southey, griffe, 27 ans; Sterling, nègre, 34 ans; Rebecca, 46 ans; Thompson, 46 ans; Cooley, 38 ans; Tom, 29 ans; Aaron, 40 ans; Céleste, 28 ans; Louis, mulâtre, 44 ans; Philippe, nègre créole, 35 ans; Diane, négresse, 24 ans; Lucie, négresse, 15 ans.
Le tout sera vendu en un seul lot, aux conditions suivantes, savoir:
1o. L'acquéreur, en déduction du prix de la vente, assumera le paiement d'une somme de $11,380 due à la Banque de l'Union de la Louisiane, sur le crédit d'actions, laquelle dette est garantie par hypothèque sur la dite propriété, et payable le 1er juin 1848, remboursable d'après la charte de la dite Banque.
2o. Sept mille piastres que l'acquéreur pourra, à sa volonté, payer comptant, soit au pouvoir payer le paiement d'année en année jusqu'au 12 juin 1848, moyennant un intérêt annuel de 5 p. 100, qui devra être payé chaque année, à partir du jour de l'adjudication.
3o. Sept mille piastres dues à M. Pierre Darget, en vertu d'une obligation hypothécaire consentie par acte en la paroisse Saint-Bernard, en date du 19 juin 1843, laquelle obligation échoira le 12 juin 1852, avec un intérêt annuel de 6 p. 100, à raison de 6 p. 100, à partir du 12 juin 1847, jusqu'à laquelle époque les intérêts ont déjà été payés, le payement de laquelle dette devra être assumé par l'acquéreur.
4o. 6,600 piastres comptant, et la balance du prix payable en quatre termes égaux de un, deux, trois et quatre ans, en billets endossés à satisfaction des administrateurs des susdites successions, et tirés par quatre payements hypothéqués sur la propriété jusqu'à parfait paiement, et en cas de non paiement à leur échéance, devront porter un intérêt de 8 pour 100, jusqu'à paiement définitif, ainsi que cette clause puisse autoriser en rien la prorogation du paiement des dits billets.
Les actes seront passés par le Recorder de la paroisse de St-Bernard.
(Signé) E. MARIN,
20 oct—22f Administrateur.

RACINES DE PLANTES BULBEUSES DE HOLLANDE.
Importation directe.
LE soussigné vient de recevoir par le navire "Anson," du Havre, une grande collection de plantes bulbeuses, venant des premiers cultivateurs de Hollande, consistant en:
1000 doubles hyacinthes, en 26 variétés,
[illegible] tulipes en 9 variétés,
[illegible] crocus en 5 variétés,
[illegible] en 3 variétés.
Lys, Polyanthus, Narcisses, Jonquilles, Couronnes Impériales, Gamies de Nappe, Renoncules, Anémones, Renteneos, Lycade, etc., en 12 variétés; superbes Amaryllis, etc., etc., le tout à des prix modérés. WM. BEHN.
[illegible] 35, Commune.

CIRAGE DE TOURNAFON—[illegible]
A vendre par [illegible] & Co.
[illegible]

VENTES DE CH[illegible]

Farine! Farine! [illegible]
PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, Encanteur.
AUJOURD'HUI jeudi, 11 courant, à 11 heures, [illegible] sera vendu sur la Levée, vis à vis le Poydras, [illegible] l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra:
[illegible] FARINE, un peu avariée, en débarquement du steamer Chas. Carroll. 11 nov—1

Cigares, Verreries & Greceries
PAR MORPHY & NEVIUS,
Wm P. SCOTT, encanteur.
IL sera vendu à l'encan, aujourd'hui 11 courant, à 10 heures, au magasin No 57, rue des Magasins, savoir:
26 liv. cigares; 100 caisses cerises fraîches, vin rouge sec et vin de Malaga doux vin de Porto, do de Sherry; do Champagne, liqueurs, anisette, eau de vie, gin, vinaigre, thé, café, sucre, savon, amidon, chandelles, vermicelli, macaroni, papier à envelopper, huile, harengs, jambons, porc, beurre.
11nov

Biscuits! Biscuits!
PAR MORPHY & NEVIUS,
Wm. P. SCOTT, Encanteur.
IL sera vendu aujourd'hui jeudi, 11 courant, à 4 heures P. M., et sans réserve, au magasin No 5, rue de la Levée, savoir:
256 barils de biscuits. 11nov

Succession de François Sallières
PAR PIERSON & BONNEVAL,
Encanteurs.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nlle Orléans en date du 27 octobre 1847, il sera vendu à l'encan lundi 29 novembre 1847, aux lieux et heures suivants, les objets appartenant à ladite succession, savoir:
A 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Claiborne et promenade Carondelet:
Un lot de madriers.
A 11 heures 1/2 à l'encoignure des rues St Philippe et Royale,
Une bonne Barouche.
A 4 heures de l'après midi, au pont du Bayou St Jean,
Une quantité de meubles, linge de corps, coupées, moulières, poteaux, lattes [illegible].
Conditions—Comptant. 29oct

Terres de très grande valeur dans le Texas.
VENTE SANS RESERVE.
PAR N. VIGNIE, Encanteur
IL sera vendu jeudi, onze novembre 1847, [illegible] à l'Arcade de Banks, rue des Magasins:
Une belle portion de terre, située dans le district (déjà bien habité) de Milam, et sur les tributaires à l'ouest de la Rivière Bosque, cette portion contient 1,280 acres.
Une belle et très grande portion de terre faisant face au Creek Papalote, un des tributaires de la Rivière Aransas, et mesurant 2,214 acres.
Une autre grande portion de terre attenant à la précédente, et faisant face, en partie au Creek Papalote, et en partie à la Rivière Aransas, mesurant aussi 2,214 acres.
Ces deux dernières portion de terre ne sont qu'à 20 milles de distance de la Baie d'Aransas, la terre en est riche et bien boisée et convient à tous les usages. Les titres sont mexicains, ont été reconnus et sont enregistrés au bureau général des terres à Austin. Les plans peuvent être examinés au bureau de l'encanteur, avant la vente. 8 nov—4

VENTES A L'ENCAN.

Vente de succession.
PAR BEARD, CALHOUN & Co.
P. E. LANEY ENCANTEUR.
IL sera vendu à l'encan samedi, le 11 décembre 1847, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de l'honorable seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 juillet 1847, et par consentement de tous les majeurs y intéressés.
Un lot de grande valeur, situé au faubourg des Religieuses, ville de Lafayette désigné sous le No 35, borné par les rues Ste Marie, St André, Fulton, autrefois Bellegarde, et Chippewa, autrefois Suzette, appartenant à la succession de feu madame Maria Theodore Cheld, née Doer. Ledit lot sera d'abord offert en bloc en un seul lot, et si l'enchère arrive à un prix que la loi satisfasse, et qui satisfasse le tuteur et autres parties intéressées, le lot sera adjugé au dernier enchérisseur d'autre part, dans le cas où il n'arriverait pas audit prix, alors il sera mis et offert en vente immédiatement par terrains séparés, selon les subdivisions du plan, c'est-à-dire en vingt-huit terrains, No 1 formant l'encoignure des rues Fulton et Ste Marie, mesurant 30 pieds de face à la rue Fulton, sur 110 pieds de profondeur et face à la rue Ste Marie; 130 pieds dans le fond sur la ligne du No 29.—Les Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 sont contigus faisant face à la rue Fulton mesurant chacun 30 pieds de face à l'extrémité du No 12, qui a 32 pieds 8 pouces 3 lignes de face, les Nos 7, 8, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 ont [illegible] sur la ligne du fond des Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, [illegible]
[illegible]
Une autre partie avec l'acte de vente devant Mr. B. Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs.
[illegible]
[illegible] déduction [illegible] de ladite succession, portant hypothèque spéciale sur les propriétés vendues jusqu'à parfait paiement, et pour les billets à un, deux et trois ans, échelonnés ainsi payables en la Banque de la Louisiane.
Les actes de vente pardevant David L. McKay, notaire, aux frais des acquéreurs.
Les vendeurs seront tenus de faire tous les titres à leurs frais et ne devront être tenus que [illegible] dans les journaux de la ville, aux autres frais [illegible]
11 nov—10a11j

VENTE A LONG TERME
D'une résidence de campagne, avantageuse, au-dessous et près de cette ville, située sur la partie la plus élevée du Coteau, près de la ci devant propriété de B. Macarty.
PAR VIGNIE, Encanteur
Encoignure de la rue Conti, et Passage de la Bourse.
IL sera vendu jeudi, 25 novembre 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis:
Un bel et un portion d'un lot de terre mesurant 343 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Barthélemy, sur une profondeur de 224 pieds et 5 lignes faisant face aux deux rues Morales et Urquhart: Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant principalement en une maison très commode, avec un atterre devant 18 dite maison contenant trois chambres, un cabinet, une cave, etc., une galerie devant la maison et une derrière. Aussi une cuisine avec un four, poulaillers, grande écurie, et 2 grandes citernes de la contenance de 6,000 gallons chacune. Le dit lot est clôturé d'une bonne barrière en planches et orné de superbes arbres fruitiers, et est éloigné que d'environ 300 pieds du Railroad du Golfe du Mexique. Le terre est élevée, bien égouttée et riche, elle convient parfaitement pour n'importe quel usage. L'attention des marchands de lait et des jardiniers est particulièrement appelée sur cette vente.
Termes et conditions.
Un quart comptant, et la balance à un crédit de 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale sur la dite propriété et portant aussi intérêt au taux de cinq pour cent par an du jour de la vente jusqu'à leur échéance. Les billets qui ne seraient pas régulièrement payés, porteront un intérêt, à partir de leur échéance, au taux de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement, et ce comme clause pénale seulement.
L'acte de vente par devant H. B. Cenas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
Le plan de la dite propriété est maintenant exposé au bureau de l'encanteur. 11 nov

BELLE HABITATION
SUR LE CHEMIN DE GENTILLY.
480 arpents de terre.
PAR N. VIGNIE, encanteur.
IL sera vendu samedi, 20 novembre 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, UNE TRES BELLE HABITATION située sur le chemin de Gentilly, à une distance d'environ 5 milles de la ville, bornée d'un côté par la propriété de M. L. Fleytas, et de l'autre par celle du colonel H. D. Peire, mesurant 12 arpents de face de chaque côté du chemin, sur une profondeur de 20 arpents de chaque côté du chemin, conformément à un acte passé pardevant Marc Lafitte, alors notaire, en date du 23 avril 1838.
Cette propriété peut convenir également pour la vente du bois et pour la culture des légumes et fruits, il y a déjà une suffisante quantité de terre haute et fertile, bien défrichée.
Conditions libérales et à la vente. 11 nov

Eaux-de-vie, Sardines, &c.
PAR J. B. BLACHE & Co.
VENDREDI 12 du courant à 10 heures [illegible] il sera vendu sur leur magasin d'encan, [illegible] rue de la Vieille Levée, pour compte de qui de droit, savoir:
9 demi-pipes et 12 quarts pipe eau de vie [illegible],
16 barils et 46 quarts pipe eau de vie de [illegible],
20 caisses sardines en demi-boîtes.
30 barriques et 30 demi barriques vin de Marseille, marque Bargasse, ayant droit au drawback.
11 nov

Gin, Vin, Eau de Vie, Thé.
PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, encanteur.
VENDREDI, 12 courant, à 11 heures et demie, il sera vendu sur la levée, au No. 5, entre Ursulines et Hôpital, les articles suivans, pour clore une consignation:
6 Pipes genièvre de Hollande, 7 quarts de barriques eau de vie
4 do Madère, 4 do do Porto,
73 demi boîtes thé Pouchong, 16 do do impérial,
20 do do thé poudre à canon,
300 caisses moutarde. 11 nov—2

Succession de Robt. Van Rensselaer.
PAR SYKES & HYDE,
A. DEVALL, Encanteur.
EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour du Quatrième District de la Nouvelle Orléans, en date du 9 novembre 1847, il sera vendu lundi, 15 du courant, à dix heures du matin, au No. 5 rue de la Nouvelle Levée, pour le compte de la dite succession, eau de vie, genièvre, vins, liqueurs, whiskey, café, canne, cigares, épices, huile, sel et une variété d'articles de différentes qualités.
Conditions de la vente: $300 et au dessous, comptant, au dessus soixante jours de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 11 nov—

PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, Encanteur.
VENDREDI 12 du courant, à 10 heures A. M., il sera vendu au No 6, rue de l'Exchange, près de l'encoignure Canal, par ordre de l'honorable Troisième Cour de District, les articles suivants appartenant à la succession de G. Vegels:
Une montre en or, avec chaîne et cheine de sûreté, une épinglette en or montée en diamants, trois [illegible], une quantité de livres, [illegible], et un lot de [illegible].
Conditions: Comptant. 10 nov

COMMUNICATION directe, par bateaux à vapeur, de Southampton à [illegible]
[illegible] d'un ordre des Lords Commissaires de l'Amirauté, le 2 de chaque mois, à commencer [illegible] prochain, les paquebots à vapeur de la Compagnie partiront directement de Southampton pour les Bermudes, Nassau, la Havane, l'île aux Chats ou aux Vaisseaux (Nouvelle-Orléans), Veracruz et Tampico, et reviendront en Angleterre par le même bateau.
Ces arrangements assurent un passage facile et prompt de Southampton aux endroits ci-dessus désignés. Les passagers pour la Nouvelle-Orléans y seront transportés, du bord des paquebots de la Compagnie, à leur arrivée à l'île aux Chats ou aux Vaisseaux, par la Compagnie du chemin de fer du Mexique, par un bateau à vapeur commandé, moyens de transport prêts, à ce qui s'opère pas trente piastres par personne. Les bateaux faciliteront donner [illegible] de la Nouvelle-Orléans d'embarquer à des paquebots à vapeur annoncés [illegible].
Le voyage de Southampton est estimé, pour les Bermudes, à 16 jours; Nassau, 21 jours, Havane, 23 jours; l'île aux Chats ou aux Vaisseaux, Nouvelle-Orléans 25 jours et demi; Vera Cruz, 33 jours; Tampico, 35 jours.
Les paquebots partiront de l'île aux Chats ou aux Vaisseaux, allant en Europe, le 21 de chaque mois, à 4 heures du matin. Ce changement fait que les passagers allant aux Antilles, par le paquebot partant le 2 du mois, [illegible] vis les Bermudes, et par le paquebot partant le [illegible] comme auparavant, via Madère et les [illegible].
Pour les détails et informations nécessaires, s'adresser aux bureaux de la Compagnie des Paquebots à Vapeur, No. 55, rue Moorgate, à Londres, ou rue Washe, à Southampton; MM. Duboys & Co., rue d'Enghien, Paris; M. Gheemer, 14, boulevard Poissonnière, Paris; M. Hutchinson, Hamburg; ou aux bureaux de la Compagnie du Chemin de fer du Golfe, à la Nouvelle Orléans.
16 sept—3m1po E. CHAPPELL, Secrétaire

POUR LES ATTAKAPAS.
Par mer.—Le vapeur neuf G. A. OGDEN, capt. Templeton, sera dans le port demain, prêt à recevoir du fret et partira vendredi à 4 heures P. M., pour la Nouvelle Ibérie, et autres ports dans sa route.
JOHN HALL, Agent,
No. 1, Front-Levée
Le vapeur Ogden continuera à faire ses voyages tous les huit jours, durant la saison. 10 nov—1

POUR LA BALIZE.—(Deux voyages par semaine). Le bateau à vapeur COURIER, capt. J. Martin, partira de la Nlle Orléans tous les samedi à 9 heures du matin. Il partira de la Balize les dimanches à [illegible] heures du matin, et sera de retour à la Nlle Orléans le lundi soir.
POUR LA POINTE A LA HACHE.
Il partira de la ville tous les mercredi matin à 10 heures, pour la Pointe à la Hache et sera de retour le jeudi après-midi.
D'après ce nouvel arrangement, les passagers pour la Balize y arriveront le samedi soir au lieu du dimanche, comme ci-devant.
Pour fret ou passage, ce bateau ayant de beaux aménagements, s'adresser à
A. LARUE & Co.
21oct 71, Vieille Levée.

Paquebot de Bayou-Sara & Williamsport.
Le vapeur BELLE CREOLE, capitaine John M. Scott, ne faisant pour [illegible] qu'en voyage par semaine, ira jusqu'à Williamsport.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les dimanches à 10 heures du matin; de Bayou Sara tous les mercredis, après l'arrivée des chars du rail road.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
P. A. CHAMPOMIER, agent,
16oct 63 1/2, Vieille Levée.

POUR OPELOUSAS ET Attakapas.—Le nouveau bateau à vapeur CORREO, capitaine Johnston, partira du village Indien jeudi, 18 du courant, pour St-Martinville, et lundi, 16 courant, pour les Opelousas. Ce bateau est entièrement neuf, a été construit expressément pour ces voyages, tire peu d'eau et marche bien. Les jours de départ réguliers du CORREO, durant la saison seront les lundis pour les Opelousas, et les jeudis pour St-Martinville, à dix heures du matin, du Village Indien. MM Russell & Schlatre se tiendront prêts à transporter sur des voitures les passagers, ainsi que le fret jusqu'au bateau, sous le plus bref délai. Pour plus amples informations, s'adresser à
J. M. JOHNSTON,
No. 16 Vieille Levée
ou à BISSEL & SCHLATRE,
4 août—3m 4 Faquemines

ARRANGEMENT D'ETE.
Le bateau à vapeur ELIOKA, capt. J. G. Landry, pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Bâton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sara, Pointe Coupée et Tunica, partant de la Nouvelle-Orléans tous les mercredi à 10 heures A. M., et du Bayou Sara tous les samedi matin.
Pour fret ou passage, s'adresser à BEARD & LANGSTAFF & GERARD & FERRAN.
[illegible]

A VENDRE.—La barge BELLE POULE, [illegible] de 20 tonneaux et portant 20,000 pieds de planches et plus ou moins de bois. Elle est convenable aux voyages du Lac. Pour les conditions, s'adresser à
ALFRED KEARNY & Co.
29 oct 26 rue Magazine

A FRETER—[illegible] de 2000 barils. Pour les conditions s'adresser à ALFRED KEARNY & CO.
11 nov 26, rue des Magasins

ON a besoin d'un navire pour transporter des pièces à la Mobile et de là à la Havane, s'adresser à
ALFRED KEARNY & Co.
11nov

[illegible]—Ligne de paquebots—Le beau [illegible] BACHELOR, A 1, cap. H. Horton, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
11 nov BAILEY & BAXTER

POUR LA HAVANE (directement). Le brick paquebot SALVADERA, capt. Heck, partira positivement à l'époque ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, ayant une belle chambre, s'adresser à
4nov Wm B. SIMMONS,
31, Magasins.

POUR BOSTON.—Le navire de 1re classe JUDAH TOURO, capt Nickerson, partira sous peu, ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
4nov 93, Commune

POUR BOSTON.—Le navire NIAGARA, [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
1ernov 93, Commune

POUR NEW-YORK.—(Ligne de Stanton.) Le beau paquebot, fine voile WARSAW, capt. Wood, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, en face la rue Bienville ou à J. W. STANTON & CO.
Rue Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK—(Ligne de Stanton.) Le navire paquebot FALFETT, capitaine J. Norton, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord en face la rue Bienville, ou à
J. W. STANTON & Co.
21sep Encoignure Magasins et Lafayette.

POUR BOSTON—Le navire de 1re classe CHESHIRE, capitaine Blanchard, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE,
4 nov 93, Commune

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe, EMMA WATTS, capitaine Watts, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour balance de fret de 250 balles de coton ou passage, s'adresser à
9 nov LEVI H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL.—Le beau navire paquebot OHIO A. I. de New York, capitaine Clark, ayant les trois quarts de son chargement engagé, et chargement partira sous peu. Pour fret de quelques centaines de balles de coton, ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, en face de la presse d'Orléans, ou à
10 nov BAILEY & BAXTER,
77, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—Passage seulement.—Le navire fin voilier, de première classe, ONECO, capitaine Drew, partira incessamment. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H. GALE,
9 nov 93 Commune

POUR MARSEILLE.—Le navire fin marcheur MEGUNTICOOK, capt Isley, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE,
4nov 93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier, GEORGES WASHINGTON, marqué A. No. 1 ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser à
6 nov. L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire packet IOWA, capt. H. Parker, partira incessamment. Pour fret de 250 balles ou passage, d'aller ou de retour, s'adresser à bord ou à
BAILEY & BAXTER,
1er nov 77, rue Commune.

POUR LE HAVRE.—La barque DELPHOS, capt. Curtis, ayant tout son chargement, partira incessamment. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à
BAILEY & BAXTER,
1ernov 77, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire MICHIGAN, capt. Mason partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à L. H. GALE,
1ernov 93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier RADIUS, capt. Dillingham, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ses aménagements étant splendides, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER,
22oct 36, rue Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier, de 1re classe ANCONA, capitaine W. R. Nason, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, ses aménagements étant superbes, s'adresser au capitaine à bord,
ou à JENKINS & TIGLER,
21oct 36 rue Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier JOHN CADMUS, capt Cammeth, partira sous peu. Pour fret de 250 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
21oct 93, Commune

W. F. Hyde & G. W. Hose ont transporté leurs magasins au No 28, rue de la Commune et No 13, Canal Row, qui se communiquent. 16oct

AGENCE DE LA SOCIETE ALLEMANDE DE LA NLLE-ORLEANS,
Et Bureau de Placements,
Rue St-Louis, No 23.
LES personnes qui ont besoin d'ouvriers, de domestiques et de travailleurs allemands, sont priées de s'y adresser.
La Société n'exige rien pour les services qu'elle rend. 7 juil—1an

J. M. BRODT,
AVOCAT ET COMMISSIONNAIRE
Pour la Louisiane, Mobile, Alabama.
5 juin—1an.

F. G. BARRIERE & CO.
Magasin de Marchandises Françaises, Anglaises et Américaines,
No 20, rue de Chartres, NOUVELLE ORLEANS.
Importeurs directs de marchandises françaises.
13,8 m

JOHN O. WOODRUFF & Co,
MAISON de commission; agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et New-York.
No 92, rue des Magasins
JOHN O WOODRUFF, JAMES E WOODRUFF
[illegible]

[illegible] Chambres-Garnies [illegible] rue Conti No. 30 [illegible] heures du matin jusqu'à six heures du soir. 17 mars

WILLIAMS & [illegible] & Co,
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
93, rue du [illegible]
Nouvelle-Orléans. 17 nov

[illegible] DES VERITABLES [illegible] DE Wm A. [illegible]
No 114, [illegible]
[illegible]

M[illegible]
[illegible] 28 oct